



Enquêtes publiques

B.O. n° 17 du 28.04.2017

Commune de Bagnes

Appel d'offres

La Commune de Bagnes, par son Service routes et cours d'eau, met en soumission les travaux suivants :

➤ *Déblaiement des neiges, balayage et nivellement des chemins, entretiens divers à Verbier.*

Adjudicateur : *Administration communale de Bagnes, par son Service routes et cours d'eau, 1934 Le Châble VS.*

Type de procédure : *Ouverte*

Type de marché : *Services*

Objet et étendue du marché : *Déneigement et entretien du réseau routier de Verbier.*

Langue de la procédure d'adjudication : *Français*

Critères d'aptitude et d'adjudication : *Selon conditions figurant dans le document d'appel d'offres.*

Exigences économiques et techniques, garanties financières exigées : *Selon conditions figurant dans le document d'appel d'offres.*

Documents de l'appel d'offres : *A commander ou retirer auprès du Service routes et cours d'eau de la Commune de Bagnes, Place de Curala 5, 1934 Le Châble VS, tél. 027 777 11 36, courriel : ic.bessard@bagnes.ch.*

Renseignements : *Service routes et cours d'eau, MM. Didier Morard et Jean-Christophe Bessard, tél. 027 777 11 36.*

Visite des lieux : *Aucune visite n'est prévue.*

Remise des offres : *Le mardi 6 juin 2017, timbre postal faisant foi, à Commune de Bagnes, Service routes et cours d'eau, Place de Curala 5, 1934 Le Châble VS avec la mention « Entretien annuel Verbier – Ne pas ouvrir ».*

Offres partielles : *Les offres partielles ne seront pas admises.*

Variantes : *Les variantes ne seront pas admises.*

Ouvertures des offres : *Le jeudi 8 juin 2017 à 10h30 au bureau du Service routes et cours d'eau, Place de Curala 5 au Châble.*

Les soumissionnaires ainsi qu'un représentant de l'association professionnelle intéressée peuvent assister à l'ouverture.

Durée de validité des offres : *6 mois dès la date du dépôt de l'offre.*

Traités internationaux : *Le marché est soumis aux traités internationaux.*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès sa publication auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion.